

FORMULE 16

AVIS DE CESSATION D'APPLICATION

(Loi sur la propriété condominiale, L.N.-B. 2009, c. C-16.05, art. 55)

En vertu de l'article 55 de la *Loi sur la propriété condominiale*, l'association condominiale _____ n° _____ donne avis que,

conformément au paragraphe 49(2) de la Loi, le conseil d'administration de l'association a déterminé le _____ 20_____ que des dommages importants ont, le _____ 20_____, été causés à 25 % *(ou à _____ %, soit le pourcentage supérieur qu'indique la déclaration)* de la valeur du (des) bâtiment(s).

(Dans le cas d'un avis donné en vertu de l'alinéa 49(4)a de la Loi, insérer ce qui suit :)

Lors d'un vote tenu le _____ 20_____, les propriétaires possédant alors 60 % *(ou _____ %, soit le pourcentage supérieur qu'indique la déclaration)* des parties communes n'ont pas voté en faveur des réparations.

OU

(Dans le cas d'un avis donné en vertu de l'alinéa 49(4)b de la Loi, insérer ce qui suit :)

Aucun vote n'a eu lieu dans les soixante jours après qu'il a été déterminé que des dommages importants ont été causés.

Le présent avis vise les biens compris dans la propriété condominiale gérée par l'association, dont la déclaration et l'état descriptif sont enregistrés au bureau de l'enregistrement ou au bureau d'enregistrement foncier du comté de *{nom du comté}*, le *{date}*, sous le numéro *{#####}*, volume *{###}*, à la page *{###}*.

Fait le _____ 20_____.

SIGNÉ, SCELLÉ ET REMIS

en présence de :

Signature – nom en lettres moulées, poste